

Conseil Municipal
10 AVRIL 2015
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COMTE – DEL CONFETTO – GUILLEMENT – HLYWA – RIOS – GRAVEZAT – BELLAGAMBA – MALACHANNE – GAUFFROY – ALLARD.CROUZET – CORNUT – FRANCE – GUY – JULLIE – MEJEAN – MERLE C. – SINET – MERLE T.

Procurations : ROUDIERE a donné procuration à VERDELHAN

BERARD DE MALAVAS a donné procuration à MEJEAN

ENJOLRAS.LECLERC a donné procuration à GAUFFROY

GUIN a donné procuration à ALLARD.CROUZET

Madame Hlywa est nommée secrétaire de séance et le procès verbal du conseil précédent est adopté.

INFOS

- 1. Le rapport d'activité 2014, destiné au public, de l'usine Neoval sera à disposition très prochainement.*
- 2. Le dossier d'information concernant l'installation du relais Free mobile sur le château d'eau est à la disposition du public à l'accueil.*
- 3. La ligne de trésorerie a été renouvelée par le Maire. Cette décision sera validée par délibération.*
- 4. L'ADISL a été déboutée de sa requête tendant à l'annulation du permis de construire de l'usine Neoval, en appel par le T.A. de Marseille et condamnée à une amende de 1 500 € en faveur de la commune (+ 1 500 € pour Neoval).*

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil autorise le Maire à ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

-Modification du régime indemnitaire

-Subvention exceptionnelle pour « le Pont de l'amitié ».

Délibérations

N°1 - Extension du réseau d'eau chemin de Conil

Pour permettre l'installation d'un élevage canin, une extension du réseau d'eau est nécessaire.

Cette extension bénéficiant qu'à un seul constructeur, il a été demandé à celui-ci, qui accepte, de financer ce projet.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec l'éleveur une convention qui prévoit le financement des travaux préalable à leur réalisation.

N°2 – Alabri – Diagnostic construction en zone inondable

Le Conseil décide de participer à hauteur de 10 % du coût de ce diagnostic (90 % étant financés par ailleurs) 150 salindrois environ sont concernés et qui ont été prévenus.

N°3 – 3^{ème} modification simplifiée du POS (zone IIUNa)

Le projet de modification (augmentation de 20 % de l'emprise au sol) n'ayant reçu aucune observation de la part des administrations ou du public, le Conseil vote son approbation qui sera publiée, transmise à la DDTM et inscrite dans le règlement du POS (5 votes contre)

N°4 – Relai Free mobile sur le château d'eau

*Le Conseil autorise le Maire à signer avec les responsables de Free une convention qui régit l'installation d'un relais sur le château d'eau et donc l'occupation du domaine public (parcelle AM 98 – 12,55 m²) et prévoit une redevance annuelle de 6 000 € (indexée)
(5 votes contre)*

N°5 – Modification statuts du SMEG

*Le SMDE est devenu le SMEG après fusion de 2 autres syndicats d'électrification par modification de ses statuts.
Le Conseil ratifie, comme toutes les communes membres, cette modification des statuts.*

N°6 – Assurances statutaires – renouvellement

*La commune est adhérente au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion et couvrant les risques statutaires. Ce contrat arrive à son terme le 31.12.2015.
La délibération consiste à donner mandat au Centre de Gestion pour négocier le renouvellement de ce contrat.*

N°7 - Renouvellement ligne de trésorerie

Le Conseil valide la décision de Monsieur le Maire de renouveler, à l'expiration de la précédente, la ligne de trésorerie nécessaire à l'exécution du budget.

N°8 – Modification du régime indemnitaire

Le Conseil décide de faire bénéficier l'ingénieur territorial récemment recruté du régime indemnitaire dont elle bénéficiait dans le poste qu'elle a quitté.

N°9 – Subvention exceptionnelle « Pont de l'Amitié »

A l'occasion de son déplacement à Lipova – Roumanie, ville jumelle de Salindres, le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 200 €.

Vote du BP 2015

Monsieur le Maire remercie la commission des finances et Mademoiselle Comte pour le difficile travail de préparation du budget 2015.

Il dénonce la réduction drastique des dotations de l'État en 2015 et l'annonce de l'aggravation de cette réduction pour les années 2016 et 2017.

« Le Conseil Municipal de Salindres au moment du vote de son PB 2015 dont l'équilibre a été rendu très difficile par la baisse très importante de la dotation de l'État.

- dénonce cette mesure au moment où le gouvernement transfère de nouvelles charges : financement des activités péri scolaires, des permis de construire etc...

- demande son annulation ou tout au moins la diminution de son impact et son étalement sur un plus grand nombre d'années ».

Monsieur le Maire rappelle que l'équilibre obtenu aurait été impossible sans la diminution de 10 % des subventions aux associations et de 10 % des

indemnités, et sans le versement du fonds de concours spécial relatif à l'usine Neoval (108 000 €).

Il souligne que la conséquence de la mesure gouvernementale de restriction de la DGF est un budget investissement rétréci qui ne permettra pas de réaliser tous nos projets et privera les entreprises de chantiers importants.

Vote des taux des 3 taxes (5 votes contre)

Le Conseil décide d'une augmentation, d'environ 1% du taux des 3 taxes :

TAXE HABITATION	14,62 %	(14,42 % en 2014)
FONCIER BATI	20,75%	20,47 % en 2014)
FONCIER NON BATI	70,01 %	69,06 % (en 2014)

Vote des tarifs

Abonnement eau (semestriel) : 10 €

Surtaxe communale eau : 0,30 € le m³

Et ce à compter du 1.07.2015.

Abonnement assainissement (semestriel) : 8,50 €

Surtaxe assainissement au m³ : 0,15 €

Et ce à compter du 1.07.2015.

Repas cantine : 3,40 €

Garderie : 1,20 €

Et ce à compter de la rentrée scolaire 2015

11 € par heure : installations couvertes

10 € par heure : équipements plein air

Et ce à compter du 1.09.2015.

droits de place marché à 2,90 € à compter du 01.05.2015

commerce ambulante (emplacement/jour) à 4,00 € à compter du 01.05.2015

emplacement pour les cirques à 70 € à compter du 01.05.2015

emplacement manèges (petits métiers) à 30 € à compter du 01.05.2015

emplacement manèges (grands métiers) à 40 € à compter du 01.05.2015

fosse double (50 ans) à 1 150 € à compter du 01.05.2015

fosse simple (30 ans) à 580 € à compter du 01.05.2015

columbarium (50 ans) à 510 € à compter du 01.05.2015

columbarium (30 ans) à 410 € à compter du 01.05.2015

location salle Becmil à 60 € à compter du 01.10.2015

location salle Becmil associations extérieures :

100 € pour les réunions à compter du 01.10.2015 :

250 € pour repas uniquement à midi et ce à compter du 01.10.2015

400 € caution à compter du 01.10.2015 :

location salle annexe à 100 € à compter du 01.01.2016

caution salle annexe à 400 € à compter du 01.01.2016

Location de matériels aux associations extérieures et particuliers

location barrières ville, l'unité par jour à 2 € à compter du 01.05.2015
caution barrières de ville à 500 € à compter du 01.05.2015

location grilles d'exposition à 2 € (jusqu'à 1 semaine) et ce à compter du 01.05.2015
caution grilles à 300 € à compter du 01.05.2015

location tables par jour à l'unité et non livrée à 3 € à compter du 01.05.2015
location tables par jour à l'unité et livrée à 3,30 € à compter du 01.05.2015

location chaises coques à l'unité et non livrée à 1 € (jusqu'à 1 semaine) et ce à compter du 01.05.2015
location chaises coque à l'unité et livrée à 1,30 € (jusqu'à 1 semaine) et ce à compter du 04.05.2015
caution chaises et tables à 300 € et ce à compter du 01.05.2015

location scène unité au m² 3 jours maxi à 2,50 € et ce à compter du 01.05.2015
caution scène à 500 € et ce à compter du 01.05.2015

location tribune sans montage (tarif à la place) à 5 € la place et ce à compter du 01.05.2015
caution tribune à 500 € et ce à compter du 01.05.2015

vidéoprojecteur aux particuliers et par jour d'utilisation à 20 € et ce à compter du 01.05.2015
vidéoprojecteur aux associations salindroises par jour à 10 € et ce à compter du 01.05.2015
caution vidéoprojecteur à 300 € et ce à compter du 01.05.2015

Location minibus (trafic)

Location aux associations salindroises > à 100 km à 20 €

Locations aux associations salindroises < à 100 km à 10 € et ce à compter du 01.05.2015

Location aux associations non salindroises > à 100 km à 80 €

Locations aux associations non salindroises < à 100 km à 50 € et ce à compter du 01.05.2015

Caution (gasoil) à 155 € et ce à compter du 01.05.2015

Caution (détériorations) à 225 € et ce à compter du 01.05.2015

Vote budget de la Commune :

- les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 020 378 €
- les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 464 232 €

(5 votes contre le chapitre 011 du budget de fonctionnement)

Vote budget de l'Assainissement

- les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 262 140 €
- les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 50 000 €

Adoptée - 1 abstention

Vote budget de l'Eau

- les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 258 580 €
- les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 85 000 €

-

Vote des subventions aux associations

Les conseillers responsables de telle ou telle association n'ont pas pris part au vote de la subvention concernée. Monsieur Méjean s'étonne de la subvention exceptionnelle versée au Comité des fêtes alors que le feu d'artifice n'a pas eu lieu.